



Nos honoraires

Nos honoraires de transactions

- Honoraires de transactions à partir de 300 000 € net vendeur : 3% TTC Maximum
- Honoraires de transaction pour les biens à moins de 300 000 € net vendeur : 8 900 € Maximum
- Vente de terrains à bâtir : 3 % TTC Maximum
- Vente de fonds de commerce : 6 % TTC Maximum

Notre commission est fixée sur le prix net vendeur, à la charge du Vendeur ou L'acquéreur selon les conditions du Mandat de vente.

Nos honoraires de locations

- Zone très tendue :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12€ / m²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ / m²

- Zone tendue :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 10€ / m²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ / m²

- Zone non tendue :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8€ / m²
Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ / m²

Nos honoraires de conciergerie

- 18% TTC des revenus locatifs

Mis à jour le 24 septembre 2024